

Non à la précarité

Les étudiants mobilisés continuent la lutte contre la précarité, pour le retrait du CNE et de la loi « d'égalité des chances ». C'est cette loi qui instituait le CPE. Le CPE a été annulé mais le reste de la loi s'applique. Cette loi ramène l'âge limite de l'apprentissage à 14 ans, elle autorise le travail de nuit dès 15 ans. Les étudiants qui continuent la lutte nous invitent aujourd'hui, mardi 18 avril, à participer à la manifestation qu'ils organisent à partir de 11 heures, place la Mairie à Rennes. Rejoignons-les sur notre pause de midi !